

Déclaration 2018

en vue de l'imposition d'après la dépense

Canton

Commune

N°

Contribuable(s), resp. son (leur) représentant

IMPOT FEDERAL DIRECT

Période fiscale 2018

Les **instructions** jointes à la présente donnent les renseignements nécessaires. Toutes les rubriques (chiffres I, II, III et IV s'il y a lieu) doivent être remplies de manière complète. N'indiquer que les **francs**.

Veillez renvoyer la présente formule, dûment remplie et signée, jusqu'au

à l'adresse suivante:

I. SITUATION PERSONNELLE DU OU DES CONTRIBUABLES

Etat: 31 décembre 2018, resp. à la fin de l'assujettissement

	Contribuable 1	Contribuable 2*
Date de naissance		
Nationalité si doubles nationaux, indiquer les deux nationalités		
Confession		
Profession actuelle (si le contribuable n'exerce plus d'activité lucrative, ancienne profession)		
Date de l'arrivée: – en Suisse – dans la commune de domicile		
Etat civil marquer d'une croix ce qui convient	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e)	

Contribuable 1 : Questions s'adressant aux personnes de nationalité étrangère

Avez-vous exercé en Suisse une activité à but lucratif depuis votre arrivée ou avez-vous l'intention de le faire prochainement? oui non

Au cours des dix années précédant votre arrivée, avez-vous été assujetti(e) en Suisse en raison d'un domicile ou d'un séjour? oui non

Au cours des dix années précédant votre arrivée, avez-vous exercé une activité à but lucratif en Suisse? oui non

Exercez-vous une activité à but lucratif à l'étranger? oui non

Dans l'affirmative, laquelle?

Séjours précédents en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2017:

Lieu	Durée (du/au)	Lieu	Durée (du/au)

Contribuable 2 : Questions s'adressant aux personnes de nationalité étrangère

Avez-vous exercé en Suisse une activité à but lucratif depuis votre arrivée ou avez-vous l'intention de le faire prochainement? oui non

Au cours des dix années précédant votre arrivée, avez-vous été assujetti(e) en Suisse en raison d'un domicile ou d'un séjour? oui non

Au cours des dix années précédant votre arrivée, avez-vous exercé une activité à but lucratif en Suisse? oui non

Exercez-vous une activité à but lucratif à l'étranger? oui non

Dans l'affirmative, laquelle?

Séjours précédents en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2017:

Lieu	Durée (du/au)	Lieu	Durée (du/au)

Procès-verbal de taxation [(à laisser en blanc par le(s) contribuable(s))]

	Dépense/Revenu	Revenu déterminant pour le taux (chiffre 20)	Impôt 2018 (barème ordinaire)	Visa	Date de la notification
Calcul provisoire	D/R/A**				
Taxation définitive	D/R/A**				
Décision sur réclamation	D/R/A**				
Décision sur recours	D/R/A**				

* Pour les époux il faut indiquer ici le conjoint, pour les partenaires enregistrés, le/la partenaire le/la plus jeune.

** Souligner ce qui convient: D = dépense déterminante (chiffre 2); R = revenu déterminant (chiffre 12); A = revenu y compris tous les revenus provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis (USA), d'Italie ou de Norvège, dans la mesure où un dégrèvement de l'impôt est demandé (chiffre 19). On inscrira le montant qui donne l'impôt le plus élevé.

II. INDICATIONS CONCERNANT LA DEPENSE

Les pages 2 et 3 doivent être remplies dans tous les cas!

1. Frais correspondant au train de vie du contribuable et des personnes vivant en Suisse qui sont à sa charge (conjoint, enfants, autres parents, etc.)

Ces frais comprennent notamment toutes les dépenses, en Suisse et à l'étranger concernant la nourriture et l'habillement, le logement (y compris le chauffage, le nettoyage, l'entretien de jardins, les impôts, etc.), les rémunérations en espèces et en nature du personnel de maison et d'autres employés, la formation et la culture, les divertissements, le sport, les plaisirs, les voyages, les vacances et les cures, l'entretien d'animaux domestiques (chevaux de selle, etc.), l'entretien et l'exploitation d'automobiles, de canots à moteur, de yachts, d'avions, etc.

2. Dépense déterminante

3. Indications à titre de contrôle:

a) Si le contribuable tient **son propre ménage:**

aa) S'il vit dans un **appartement loué:**

Nom et adresse du propriétaire:

Loyer annuel* de l'appartement (des appartements) du contribuable et des personnes vivant en Suisse qui sont à sa charge (sans les indemnités pour chauffage, eau chaude et nettoyage; pour les appartements meublés on n'indiquera que le loyer afférent à l'appartement **vide**)

bb) S'il vit dans une **maison familiale, un appartement en PPE, une villa, etc. lui appartenant:**

Prix de revient ou d'acquisition (y compris le terrain) fr.

Dépenses ayant augmenté la valeur de l'immeuble faites depuis la construction ou l'acquisition (transformations, agrandissements, améliorations, etc.) fr.

année de construction: ; année d'acquisition: ; nombre de chambres: ; de garages:

Valeur locative annuelle* (voir les instructions)

cc) S'il vit dans une **maison locative lui appartenant:**

Valeur locative annuelle* de l'appartement (des appartements) du contribuable et des personnes vivant en Suisse qui sont à sa charge (étage, chambres)

b) Si le contribuable **n'a pas de ménage en propre:**

Prix de la pension pour le logement et la nourriture (y compris les boissons, le chauffage, le service, etc.) payé pour le contribuable lui-même, les personnes vivant en Suisse qui sont à sa charge (membres de sa famille, etc.) et pour son personnel de maison et ses autres employés:

par jour/par mois en moyenne fr. ; par an fr.

c) Nombre de personnes vivant en Suisse à la charge du contribuable:

Membres de sa famille (y compris son conjoint): ; autres personnes:

d) Nombre d'employés de maison et d'autres employés du contribuable en Suisse:

Nom(s) et adresse(s):

e) Véhicules, chevaux de selle et mobilier de ménage, en Suisse appartenant au contribuable et à des personnes vivant en Suisse et qui sont à sa charge:

– Automobiles (marque et année):

– Avions (spécification):

– Bateaux (canots à moteur, bateaux à voile, yachts, etc.; spécification):

– Chevaux de selle (nombre)

– Mobilier de ménage

2018*	Laisser en blanc
Montant en francs	Montant en francs

Valeur assurée
Montant en francs

Observations:

* Si l'assujettissement n'a duré qu'une partie de l'année, on indiquera la dépense relative à cette période.

III. INDICATIONS CONCERNANT CERTAINS ELEMENTS DU REVENU

On indiquera tous les revenus désignés ci-après, touchés par le contribuable ou par les personnes qu'il représente dans leurs obligations fiscales (conjoint et enfants sous autorité parentale).

				Revenus bruts 2018*	Laisser en blanc
				Montant en francs	Montant en francs
4. Revenus provenant des immeubles sis en Suisse					
Terrains et bâtiments					
On inscrira comme rendement brut d'une maison habitée par son propriétaire (maison familiale ou appartement en PPE, etc.) la même valeur locative que sous chiffre 3 a, lettre bb.					
Situation de l'immeuble Commune, rue, numéro	Genre d'immeuble	Année de construction	Estimation fiscale du canton		
_____	_____	_____	_____		
5. Revenus provenant des objets mobiliers se trouvant en Suisse					
par ex. location de meubles, automobiles, chevaux, etc.					
6. Revenus provenant des capitaux mobiliers placés en Suisse					
Total selon l'état des titres joint à la déclaration					
a) Revenus provenant des titres et avoirs dont le rendement est frappé de l'impôt anticipé en Suisse					
b) Revenus provenant des autres créances et avoirs dont les débiteurs sont domiciliés en Suisse, ainsi que des créances garanties par des immeubles sis en Suisse ou par l'engagement de titres hypothécaires suisses					
7. Revenus provenant de droits d'auteur, de brevets et d'autres droits semblables exploités en Suisse					
Désignation exacte: _____					
8. Retraites, rentes et pensions versées par un débiteur domicilié en Suisse et rentes provenant d'un contrat d'assurance conclu en Suisse					
Désignation exacte: _____					
		dont imposables			
fr.		%	(voir instructions)		
9. Revenus pour lesquels le contribuable , en vertu d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions, demande, pour le tout ou pour une partie, l'exonération ou le remboursement des impôts étrangers perçus à la source					
Pour les revenus provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis (USA), d'Italie ou de Norvège, il faut observer ce qui suit: si le contribuable demande le dégrèvement des impôts de ces pays, il doit déclarer tous les revenus provenant des états en question sous chiffre IV de la dernière page de la présente déclaration.					
a) Rendements de titres et avoirs (dividendes, intérêts, etc.), pour lesquels le contribuable revendique un dégrèvement des impôts étrangers à la source (selon l'état des titres joint à la déclaration)					
b) Autres revenus (redevances**, produits du travail, pensions, rentes, etc.) pour lesquels le contribuable revendique un dégrèvement des impôts étrangers à la source					
Désignation exacte: _____					
10. Total des revenus bruts soumis à l'imposition d'après la dépense					
11. Déduction de certains frais d'acquisition					
Ne sont admises que les déductions mentionnées ci-dessous; les intérêts passifs, les rentes et les charges durables ne peuvent notamment pas être déduits				2018*	
				Montant en francs	
a) Frais d'entretien, d'exploitation et d'administration des immeubles sis en Suisse (sans les intérêts hypothécaires)					
b) Frais résultant de l'administration ordinaire des titres et avoirs dont les rendements sont indiqués sous chiffres 6 et 9					
c) Impôts étrangers à la source non récupérables***				-	-
12. Revenu déterminant					
Chiffre 10 moins chiffre 11, à reporter sous chiffre 17					
13. Question concernant les revenus provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis (USA), d'Italie ou de Norvège					
Demandez-vous le dégrèvement des impôts de l'un au moins de ces pays? (oui ou non)					
Si oui, vous devez remplir les chiffres 14 à 16 de la présente déclaration.					

* Si l'assujettissement n'a duré qu'une partie de l'année, on indiquera les revenus relatifs à cette période.

** Par redevances ou droits de licences (royalties), on entend les rémunérations de toute nature payées pour la concession de l'usage de droits d'auteur littéraires, d'oeuvres artistiques ou scientifiques, brevets, modèles, dessins et plans, formules et procédés secrets, «know-how», marques et autres biens ou droits analogues, y compris les loyers et autres redevances pour la concession de films cinématographiques ou pour l'utilisation d'un équipement artisanal, commercial ou scientifique.

*** Dans la mesure où ils n'ont pas été pris en compte sous chiffre 9.

